

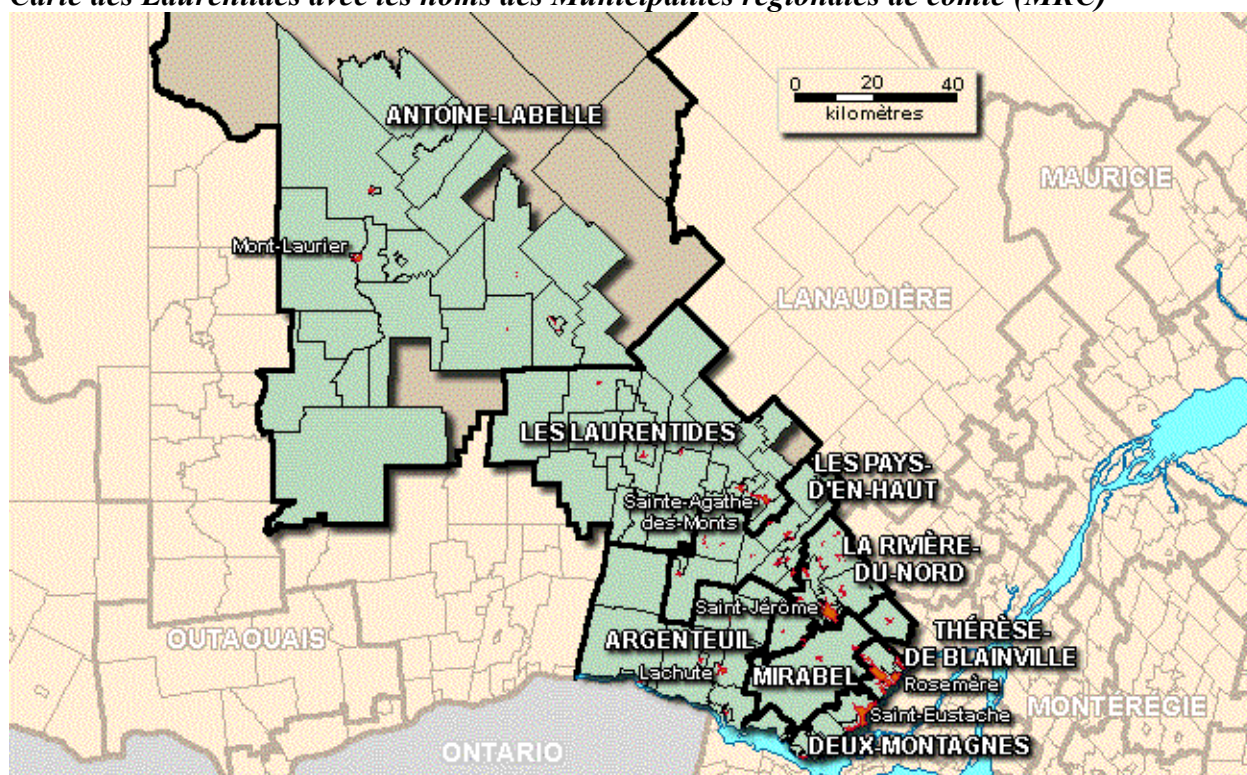
Portrait régional de l'eau

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

LAURENTIDES

Région administrative 15

Carte des Laurentides avec les noms des Municipalités régionales de comté (MRC)



Source : Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

14 avril 1999

Québec 

Note au lecteur

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région de Québec, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface	6
4. Portrait de l'eau souterraine	8
5. Portrait municipal.....	11
6. Portrait industriel.....	13
7. Portrait agricole.....	16
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	17
9. Initiatives locales.....	19

ANNEXE :

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	22
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	23
Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC.....	24
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	25
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	26
Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières.....	27

1. Portrait socio-économique de la région

Le territoire de la région des Laurentides est fortement caractérisé par la diversité du milieu naturel et des paysages. D'une superficie de 21 587 km², cette région se divise en trois zones bien distinctes soit les Basses-Laurentides (MRC Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel) caractérisées par une solide infrastructure manufacturière et sa vocation agricole; le cœur des Laurentides (MRC Les Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Argenteuil et Les Laurentides) caractérisé par la présence de diverses activités récréo-touristiques; le nord des Laurentides (MRC Antoine-Labelle) caractérisé par une forêt riche, l'abondance de plans d'eau et des facilités d'accès à la ressource faunique expliquant la prépondérance des vocations forestière et récréo-touristique.

Divisions administratives (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Antoine-Labelle	33 904
MRC Argenteuil	28 505
MRC Deux-Montagnes	80 237
MRC La Rivière-du-Nord	83 773
MRC Les Laurentides	36 400
MRC Les Pays-d'en-Haut	28 237
MRC Mirabel	22 689
MRC Thérèse-De Blainville	119 240

La région administrative des Laurentides comprend 95 municipalités réparties dans huit municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que 13 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés). Les 432 985 habitants de la région des Laurentides représentent 6,2 % du poids démographique de l'ensemble du Québec.

Tableau 1.2 :Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données
Population totale ¹ (habitants)	432 985 (1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	21 587 (1997)
Nombre de MRC ²	8 (1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	108 (1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	675 (1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction ⁴	29 (1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	87,9 (1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	6,2 (1997)
Taux de chômage ² (%)	10,9 (1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	24 398 (1996)
Emploi ² :	
secteur primaire (%)	2,6 (1997)
secteur secondaire (%)	23,8 (1997)
secteur tertiaire (%)	73,6 (1997)

* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

Sources : 1. Répertoire des municipalités du Québec 1998
2. Bureau de la Statistique du Québec
3. Centre de recherche industrielle du Québec.

4. Ministère des Ressources naturelles
5. Statistique Canada

Le territoire forestier couvre 87,9 % du territoire de la région des Laurentides dont 74 % en forêt publique et 26 % en forêt privée. Pour sa part, le territoire agricole (incluant les boisés) représente 6,2 % du territoire de cette région. On retrouve également dans la région des Laurentides 675 établissements manufacturiers et 29 établissements miniers en fonction.

2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région sont la rivière des Outaouais, Rouge, du Lièvre, du Nord et la rivière Michinamécus. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 883 km². Pour connaître les délimitations des bassins versants on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau au point 3 du document.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation et on peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximum (m ³ /s)	Débit minimum (m ³ /s)	Station ¹ mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Des Outaouais	1 962	9 230	306	043118	81	1915-1996
Des Mille Îles	218,0	1 390	17,7	043201	35	1961-1996
Rouge	105,0	765	10,3	040204	32	1964-1996
Du Lièvre	85,9	464	13,4	040624	18	1978-1996
Du Nord	23,3	360	2,21	040110	66	1930-1996
Michinamécus	20,0	95,4	0,952	040619	19	1977-1996
Kiamika	17,6	48,3	2,36	040627	07	1989-1996
Doncaster	2,2	30,7	0,224	040129	22	1974-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement

1. Consulter l'annuaire hydrologique 1994-95 du ministère pour connaître l'endroit exact de la station de mesure

2.2 Les lacs

Dans le tableau qui suit, nous retrouvons les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leur principale vocation. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. On peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Baskatong	328,93	réservoir, pêche, villégiature
Deux Montagnes, des	149,96	pêche, récréo-touristique, urbain
Du Poisson Blanc	85,21	réservoir, pêche, récréo-touristique
Mitchinamécus	64,75	réservoir, pêche (zec)
Kiamika	42,48	réservoir, pêche, villégiature
Petawaga	22,90	pêche (zec)
Nominingue	21,99	pêche, récréo-touristique, villégiature
Némiscachingue	16,60	pêche (zec)
Îles, des	16,24	pêche, villégiature
Cerf, Grand lac du	12,67	pêche, villégiature
Notawassi	12,59	pêche (pourvoirie)
Maison de Pierre, de la	11,97	pêche (zec)
Culotte, à la	11,40	pêche (zec)
Adonis	11,34	pêche (pourvoirie)
Tremblant	9,45	pêche, récréo-touristique, villégiature
Mazana	7,82	pêche (zec)

Lacs	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Labelle	7,38	pêche, villégiature
Tapani	6,73	villégiature, pêche
Lesueur	6,71	pêche (zec)
Écorces, des	6,58	pêche, villégiature
Nominingue petit	6,55	pêche, villégiature
Écorces, des	6,47	pêche, villégiature
Marguerite	6,22	pêche (zec)
Chaud	6,22	pêche, villégiature

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale des Laurentides, ministère de l'Environnement

2.3 Les barrages

Dans la région des Laurentides, nous retrouvons 885 barrages dont 59 % sont utilisés à des fins de villégiature et dont 83,9 % sont de propriété privée. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Parmi ceux-ci, une vingtaine ont une hauteur de plus de 10 mètres. Le premier, le barrage Carillon sur la rivière des Outaouais est exploité par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Il est d'une hauteur de 30 mètres. Ensuite, le barrage Castor et le barrage Mercier qui retiennent le réservoir Baskatong sont respectivement d'une hauteur de 26 et de 25 mètres. Ils sont situés sur la rivière Gatineau et sont aussi exploités par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Enfin, le barrage la Loutre situé sur la rivière du Lièvre est d'une hauteur de 20 mètres. Il fait partie d'un ensemble de 4 barrages et digues qui retiennent le réservoir Mitchinamécus. Il est exploité par le ministère de l'Environnement principalement à des fins énergétique.

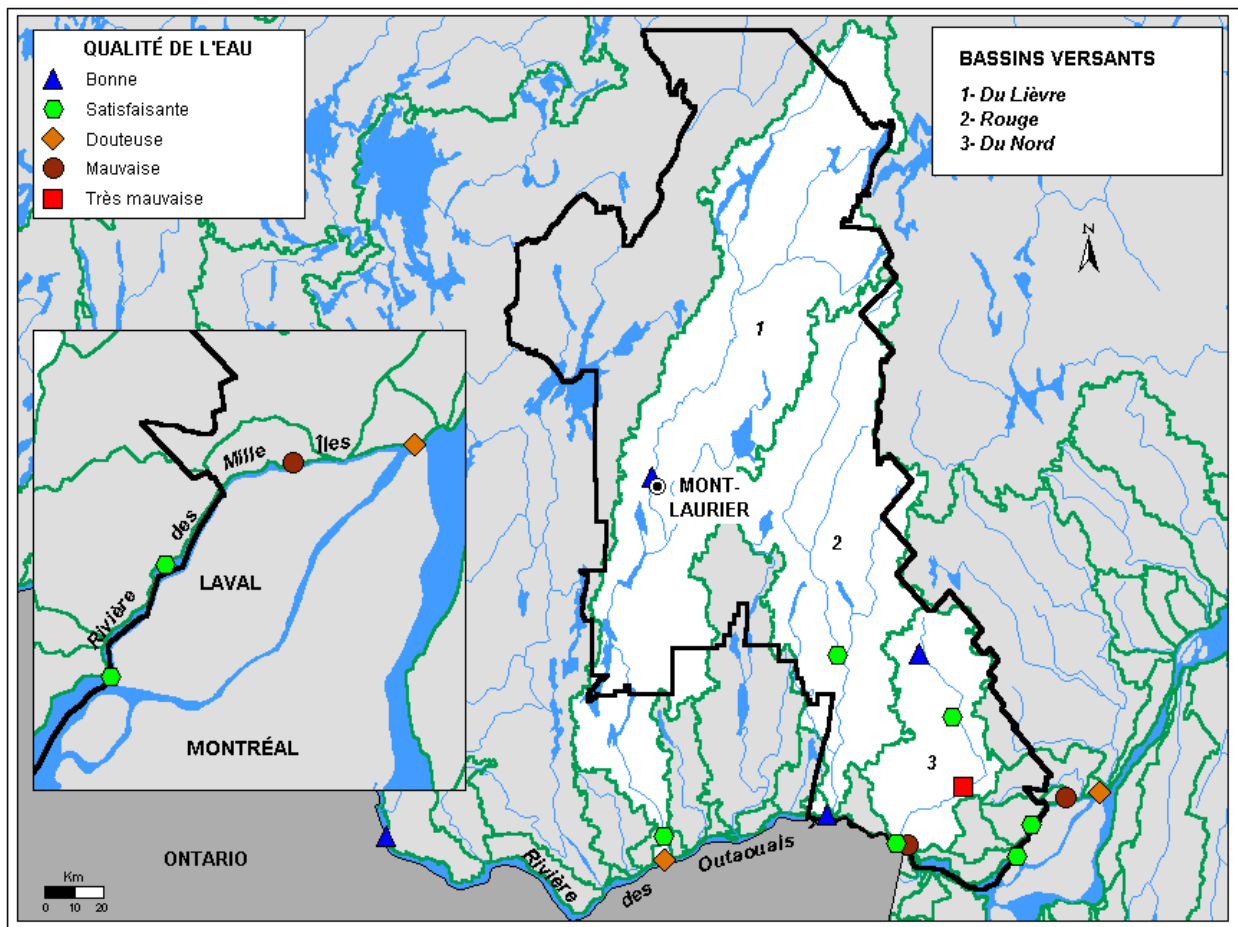
D'autre part, les plus grands réservoirs de cette région sont retenus par des ouvrages situés sur la rivière du Lièvre et appartenant au ministère de l'Environnement. Le premier est le réservoir Poisson Blanc qui contient 690 millions de mètres cubes d'eau. Ensuite, le réservoir Mitchinamécus est formé de 500 millions de mètres cubes d'eau. Puis, le réservoir Kiamika contient 380 millions de mètres cubes d'eau. Enfin, il faut mentionner que le réservoir Baskatong, retenu par les barrages Castor et Mercier, est formé de 3 milliards de mètres cubes d'eau. Mais bien que les ouvrages de retenue soient situés dans la région des Laurentides, la plus grande partie du réservoir se retrouve dans la région des Outaouais.

3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative des Laurentides. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région des Laurentides



La qualité d'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Par bassin hydrographique, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Les demandes d'intervention adressées aux intervenants de santé publique dans la région des Laurentides au regard des cyanobactéries et des cercaires deviennent récurrentes. La santé publique est présentement à faire le point pour préciser les avis de santé à émettre face à de telles problématiques afin d'harmoniser les pratiques et les interventions au Québec.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par bassin versant. Est aussi incluse une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par ³ : un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Du Nord	2 213	7,6	0,8	32	144 639	75	27
Rouge ²	5 540	1,0	0,8	6	30 318	36	36

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996)

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau

3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc.
(Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole)

3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

3.2.1 Rivière du Nord

Sur le plateau laurentien, la totalité de la population raccordée à un réseau d'égouts est desservie par une station d'épuration. La qualité d'eau y est d'ailleurs bonne ou satisfaisante. Ce secteur recèle nombre d'usages associés à l'eau. Par contre, dans les basses-terres, la qualité d'eau devient mauvaise ou très mauvaise essentiellement en raison des rejets urbains non traités (grande région de Saint-Jérôme, Lachute, Chatham et Brownsburg) et de l'intensification des activités agricoles. La plupart des usages de l'eau y sont actuellement compromis. Mais cette situation devrait s'améliorer grandement avec la réalisation des derniers travaux d'assainissement, à l'aube de l'an 2000.

3.2.2 Rivière Rouge

Vu le développement important récent et à venir à Mont-Tremblant, la capacité des équipements d'assainissement des eaux usées est en voie d'être augmentée pour traiter adéquatement les eaux usées.

3.2.3 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

Région quelque peu affectée par l'acidification, on y retrouve 9,4 % de lacs acides, 20,8 % de lacs en transition et 69,8 % de lacs non acides parmi les 96 lacs visités. La norme de mercure pour consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans 87 % et 100 % des dorés de moyenne et grande tailles. Elle est aussi dépassée dans 38 % et 70 % des brochets de moyenne et grande tailles.

3.3 Références des publications les plus récentes

BÉRUBÉ, M., 1992. *Qualité des eaux du bassin de la rivière du Nord, 1979 à 1991*, Direction de la qualité des cours d'eau, ministère de l'Environnement du Québec, rapport QEN/QE-77/1, Envirodoq EN929277, 174pages + 11 annexes.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, 1996. *Qualité des eaux du bassin de la rivière des Outaouais, 1979-1994*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, rapport QE-105/1, Envirodoq EN960174, 88 pages + 7annexes.

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Les usages

Près de 33 % de la population, soit environ 136 000 personnes, sont alimentées par eau souterraine, dont 65 % par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 9 800 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisi. On estime ainsi à environ 22 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région des Laurentides compte 6 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales soit 1 situé dans la MRC Les Pays-d'en-Haut, 2 situés dans la MRC Argenteuil et 3 dans la MRC de Mirabel. La région compte une usine d'embouteillage située sur le territoire de la MRC de Mirabel.

4.2 Problèmes de contamination

Certaines activités ont affecté la qualité de l'eau souterraine mais sont généralement de faible ampleur.

Dans le secteur industriel/commercial, les cas de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés en milieu urbain principalement à l'entreposage de produits pétroliers. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers dont certains étaient situés dans des secteurs ruraux a également mis à jour la présence de contamination dans les sols et les eaux souterraines. D'autres cas de contamination sont liés à la présence d'industries du traitement du bois au pentachlorophénol et au recyclage de pièces métalliques d'automobiles.

Dans le secteur municipal, certains lieux de gestion de résidus (lieux d'enfouissement sanitaire, dépôts de matériaux secs, sites de compostage de boues de fosses septiques) peuvent avoir un faible impact sur la qualité de l'eau souterraine du site lui-même. Cependant, la population manifeste souvent une inquiétude à l'égard de ces lieux.

Présence d'uranium dans la région d'Oka

Une campagne d'échantillonnage d'uranium dans l'eau de puits individuels a été offerte par la Direction de la santé publique des Laurentides à certains propriétaires dont la maison est située sur une zone de la région d'Oka où le substrat rocheux contient de l'uranium. Au 15 février 1999, les résultats étaient à venir. Chaque propriétaire recevra le résultat de l'analyse et les recommandations appropriées en se référant aux nouvelles données disponibles. Celles-ci concernent les effets de l'uranium d'origine hydrique sur la physiologie rénale. En matière de santé publique, ces données consolident la pertinence de respecter la norme québécoise fixée à 0,02 mg/l d'uranium dans l'eau potable, même si la recommandation fédérale actuelle est à 0,10 mg/l. De fait, la Direction de la santé publique des Laurentides recommande aux propriétaires de consommer, autant que possible, une eau ayant moins de 0,01 mg/l. Ce programme d'analyse d'uranium dans l'eau potable devrait se terminer le 31 décembre 1999.

4.3 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier *à priori* l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'opérer des captages d'importance.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c.-à-d. la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis l'année 1996 (selon la Directive 001), le ministère de l'Environnement doit exiger pour les nouveaux projets de captage la détermination de ces périmètres et recommander l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

Dans la région de Saint-André-Est, plusieurs usagers de la ressource s'inquiètent de l'impact de l'exploitation d'un ouvrage de captage à des fins commerciales appartenant à la compagnie Transport Richard Foucault inc. Certains usagers disent avoir constaté une modification de la qualité de l'eau souterraine qu'ils exploitent. Toutefois, les études réalisées à ce jour n'ont pas permis d'établir un lien de cause à effet. Un examen des données de qualité d'eau souterraine disponibles dans la banque de données géochimiques du Québec (BADGEQ), recueillies dans la région avant la mise en service de l'ouvrage de captage de la compagnie Transport Richard Foucault inc., n'a pas permis de mettre en évidence une détérioration de la qualité des eaux souterraines du secteur. Une étude est actuellement en cours et le dépôt d'un rapport sur le suivi analytique d'une durée d'une année est prévu pour le début du mois de mai 1999.

La Corporation Aquaterra convoitait une nappe d'eau souterraine sur le territoire de la municipalité de Saint-Placide pour un projet de captage d'eau souterraine à des fins commerciales. La municipalité a invité des représentants de la Corporation et du ministère de l'Environnement à une assemblée publique en septembre 1997 pour expliquer les conditions de l'autorisation de captage notamment à l'égard de la prévention des conflits d'usage. À ce jour le ministère de l'Environnement n'a toutefois pas reçu de demande d'autorisation de la Corporation Aquaterra.

Un projet de recherche réalisé de 1995 à 1998 par la firme Agéos et l'INRS-Eau, avec la participation financière du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la compagnie Breuvages Nora inc., a permis le développement de quatre logiciels pouvant être utilisés, notamment, pour déterminer l'aire d'alimentation d'un ouvrage de captage (logiciel Parapol) et évaluer les risques de contamination des eaux souterraines (logiciel Evarisk). Les études destinées à valider l'application de ces logiciels ont été réalisées dans la région de la municipalité de Mirabel où la compagnie Breuvages Nora inc. exploite quelques ouvrages de captage à des fins commerciales.

Le Centre géoscientifique de Québec (entité regroupant la Commission Géologique du Canada et l'INRS-Géoressources), l'Université Laval et le ministère de l'Environnement viennent d'initier la réalisation d'un vaste projet de développement méthodologique de cartographie hydrogéologique régionale en milieu rocheux fracturé dans la région des Basses-Laurentides. Ce projet d'une durée de trois ans (1998-1999 à 2000-2001) dispose d'un budget total de plus de 1 700 000 \$. Les organismes qui participent au projet en fournissant un soutien financier ou un soutien technique (fourniture de services) sont : la Commission Géologique du Canada (CGC); Développement Économique Canada; le Conseil Régional de Développement des Laurentides; les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de Mirabel et de Thérèse-De Blainville; l'Institut National de la Recherche Scientifique-Géoressources; le ministère de l'Environnement du Québec; l'Université Laval et l'Association des Professionnels en Développement Économique des Laurentides.

Un des biens livrables du projet sera la cartographie hydrogéologique du milieu rocheux fracturé de la région des Basses-Laurentides. Dans cette région, c'est le milieu rocheux fracturé qui constitue la formation géologique aquifère exploitée par les usagers de la ressource eau souterraine. Cette cartographie fournira la connaissance requise pour permettre aux MRC des Basses-Laurentides de réaliser un aménagement conséquent du territoire, c.-à-d. qui prend en considération de façon adéquate la ressource eau souterraine (utilisation, potentiel d'exploitation, vulnérabilité, etc.). Elle fournira également la connaissance requise pour initier une gestion de la ressource à l'échelle régionale. La préoccupation des usagers de l'eau souterraine de cette région, pour le développement durable de cette ressource, fait qu'il s'agit d'une région des plus propices pour initier un projet-pilote de gestion régionale de la ressource eau souterraine.

La compagnie Breuvages Nora inc. a établi des contacts, entre autres, avec les autorités municipales de Mirabel afin de voir comment l'aménagement du territoire pourrait être réalisé, afin d'assurer le développement durable de la ressource eau souterraine.

En 1995, l'étude d'un projet d'agrandissement de la carrière Ciment Saint-Laurent (indépendant) inc., à Mirabel, a mis en évidence des risques de conflits d'usages avec des résidents du secteur. La carrière réalisera un suivi piézométrique des eaux souterraine, pour vérifier le comportement de la nappe, et s'est engagée à redonner la disponibilité en eau à ceux qui seraient éventuellement affectés par ses opérations.

En 1992, un projet de réouverture d'une sablière à Blainville a suscité des inquiétudes de la part des usagers de l'eau souterraine résidant dans les environs. Plus particulièrement ceux de la municipalité voisine de Terrebonne qui éprouvaient déjà des problèmes d'approvisionnement en eau en période d'été. Le projet ne s'est pas réalisé.

4.4 Références

Paré, D., 1980. *Programme de connaissances intégrées - Étude hydrogéologique du bassin versant de la rivière du Nord - Cartes 0-46 - Rapport E.D.-4*, ministère des Richesses Naturelles.

Simard, G., 1978. *Hydrogéologie de la région de Mirabel - Cartes 0-27 et 0-28*, ministère des Richesses Naturelles.

Mc Cormack, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - Région Nord de Montréal*, ministère de l'Environnement.

Simard, Georges, Des Rosiers, R., 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, ministère de l'environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

Beaumier, M., Kirouac, F. Leduc, M.-1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, ministère des Ressources naturelles du Québec.

Comité de santé environnementale du Québec, Conseil des directeurs de santé publique, Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux, février 1999.

5. Portrait municipal

5.1 Le portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région des Laurentides compte 100 réseaux municipaux d'eau potable desservant 64 municipalités pour une population de 330 131 habitants. De ces réseaux, 71 possèdent un traitement. Dans la MRC de Thérèse-De Blainville, près de 91 % de la population est desservie par des réseaux municipaux tandis que pour la MRC d'Antoine-Labelle ce pourcentage est de 52 % (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On retrouve également sur le territoire de la région des Laurentides 124 réseaux privés d'eau potable desservant 13 873 habitants.

De la population de la région des Laurentides, nous estimons que 67,4 % est alimentée par eau de surface tandis que 32,6 % (35 % alimentée par réseaux municipaux et 65 % par puits individuels) est alimentée en eau souterraine. La MRC de Deux-Montagnes est celle dont la population est alimentée principalement par eau de surface soit 93,2 %. Pour leur part, les MRC de Les Pays-d'en-Haut et de Mirabel sont celles dont la population est en majorité alimentée par eau souterraine soit respectivement 72,8 % et 62,9 %.

On retrouve dans la région des Laurentides 3 prises d'eau potable à la rivière des Mille Îles, soit celles des villes de Rosemère, Sainte-Thérèse et Saint-Eustache. Pour leur part, la ville de Deux-Montagnes possède une prise d'eau potable dans le Lac de Deux Montagnes et la ville de Saint-Jérôme possède une prise d'eau potable à la rivière du Nord.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire aujourd'hui que 72 % de la population de la région des Laurentides est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux comme le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), près de 444 M\$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 63 % de la population de la région des Laurentides raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1998 et plus de 99 % de la population raccordée de la région traitera ses eaux le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Gestion du milieu hydrique

Les municipalités de la région des Laurentides bénéficient du Programme québécois de détermination des cotes de crues des zones inondables pour la gestion des ces zones.

La question de la protection de la ressource hydrique a été amorcée par l'entrée en vigueur de la première génération des schémas d'aménagement.

De façon générale, on a, dans cette première génération, protégé les principaux cours d'eau et appliqué un cadre légal à la protection des plaines d'inondation là où la cartographie avait été réalisée dans le cadre de la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines inondables et au développement durable des ressources en eau. Cependant, les MRC et municipalités ont rencontré des problèmes d'application de leurs règlements lorsque les définitions concernant les limites n'étaient pas assez claires, on pense en particulier à la définition de la ligne des hautes eaux.

Les réponses apportées à cette problématique sont encore critiquées dans le milieu municipal à cause de la complexité à établir la limite de la ligne des hautes eaux.

Le ministère de l'Environnement, dans le cadre de la révision des schémas, s'est donné comme objectif de protéger tous les cours d'eau, même les cours d'eau intermittents et de modifier la définition de limite des hautes eaux, ce qui pose une nouvelle fois la question des définitions et de l'établissement de seuils d'application.

Rivière des Mille Îles et lac des Deux Montagnes

Il y a deux MRC qui bordent la rivière des Mille Îles et le lac des Deux Montagnes dans la région des Laurentides. Il est entendu que les terrains en bordure de ces plans d'eau ont une très grande valeur s'ils sont développables mais sont moins intéressants s'ils ne le sont pas.

L'introduction des règles visant à limiter le développement dans ces secteurs a donc provoqué de vives réactions depuis 15 ans et les propriétaires n'ont pas à ce jour abandonné leurs revendications. Les municipalités ont des difficultés à faire respecter les interdictions de remblayage.

Chacun des schémas comporte des interdictions de construire des ouvrages dans les zones inondables désignées mais c'est au niveau des exceptions qu'on constate certains écarts avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Cela se traduit par le fait que certains terrains déjà desservis par un système d'aqueduc ou d'égouts ont été développés avec du remblayage généralisé. Cependant, la mise en oeuvre du processus de protection de ces milieux a enrayé le développement de la bordure de l'eau et le remblayage du littoral.

Contestation du processus

Le principe de prohiber les constructions d'ouvrage n'est pas encore accepté par tous. Ainsi, en amont du barrage du Grand-Moulin situé à Deux-Montagnes, beaucoup prétendent que les cotes d'inondation sont mal évaluées et que les terrains ne sont pas inondables. D'autre part, les cotes du côté de Laval ne sont pas les mêmes que celles du côté de Rosemère parce que établies à des dates et des méthodes différentes. Enfin, la reconnaissance des remblais légaux, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de chaque municipalité régionale de comté, apparaît comme inéquitable à l'égard de celles qui ont adopté rapidement leur RCI et qui ont bloqué le remblayage de leur territoire, alors que celles qui ont tardé à réglementer ont pu remblayer un maximum de terrains.

Réglementations municipales

Les principaux problèmes avec les réglementations municipales viennent du fait que les municipalités ne réglementent souvent que certains cours d'eau et qu'elles prétendent ne pas réglementer le littoral. La révision des schémas d'aménagement devraient corriger cette situation.

5.2.2 Gestion des eaux usées municipales

Les programmes d'assainissement des eaux (PADEM et PAEQ) ne sont pas complétés dans la région des Laurentides pour plusieurs grosses villes, telles Saint-Jérôme, Lachute, Deux-Montagnes, Bois-des-Filion, Lorraine et Rosemère. Cependant, il le seront en l'an 2000.

Certaines usines d'épuration des eaux ont atteint leur capacité maximale de traitement ce qui a pour effet potentiel ou réel de bloquer le développement des municipalités qui ne sont pas prêtes à investir dans l'agrandissement de ces ouvrages.

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées actuellement par la production de graphite, de silice et de matériaux de construction (pierre, sable et gravier).

La compagnie Stratmin Graphite inc. qui exploite une mine de graphite à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et Unimin Canada qui exploite une mine de silice à Mirabel utilisent l'eau dans leur circuit de flottation. Ces deux sites possèdent un parc à résidus miniers et un bassin de sédimentation qui permettent le traitement de leurs effluents.

La région compte plusieurs carrières et sablières (250 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 26 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 675 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région des Laurentides dont 88 % comptent moins de 50 employés; la plupart sont situés dans la partie sud du territoire. Sur ce total, le ministère de l'Environnement a dénombré, en 1995, 75 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 75 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 44 établissements, soit près de 60 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles: délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel; adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole; réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date

considérée. Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en considérant la meilleure technologie économique disponible.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région des Laurentides en date de 1995. Les grandes entreprises du secteur des pâtes et papiers et de la transformation du métal avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. De façon générale, pour l'ensemble des secteurs industriels, 83 % des grandes entreprises, 85 % des moyennes entreprises et 79 % des petites entreprises avaient complété leurs travaux d'assainissement en 1995. Depuis cette date, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé. Toutefois, plusieurs grandes municipalités ne sont toujours pas desservies par une station municipale d'épuration des eaux usées. Les effluents des industries situées dans ces municipalités sont par conséquent rejetés dans un réseau d'égouts qui aboutit sans traitement à l'environnement.

Secteur des pâtes et papiers

Parmi les industries répertoriées dans la région des Laurentides, les établissements du secteur des pâtes et papiers se caractérisent par des volumes de rejet assez importants. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, ces entreprises, via la redevance relative à la pollution générée associée au *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, auront un incitatif économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement. Ces redevances prendront effet après la délivrance des attestations d'assainissement, lesquelles sont prévues pour l'année financière 1999-2000. Ce règlement ne prévoit actuellement aucune redevance en fonction des volumes de prélèvement ou de rejet.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des deux fabriques de pâtes et papiers de la région des Laurentides

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1998	Traitement des eaux usées
Papiers Perkins Ltée LACHUTE	Rivière du Nord	Rivière du Nord	1 000	Biologique
Rolland inc. ST-JÉRÔME	Rivière du Nord	Rivière du Nord	6 500	Biologique

Secteurs de la chimie et de la transformation du métal

Deux industries ont été considérées dans le cadre du programme SLV 2000. ICI Canada inc., située à Brownsburg, fabrique des accessoires pour explosifs. Ses effluents industriels et domestiques sont rejetés à la rivière de l'Ouest. L'industrie est actuellement en discussion avec Brownsburg pour le raccordement de ses effluents industriels et domestiques à la station d'épuration municipale dont la mise en opération est prévue pour la fin de 1999. L'usine Général Motors du Canada Ltée qui assemble des automobiles à Boisbriand rejette ses eaux usées industrielles traitées dans le bassin versant de la rivière Cachée. En 1995, le débit de l'effluent était évalué à environ 1300 m³/d.

Secteur agro-alimentaire

Plus de 30 % des industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs appartiennent au secteur agro-alimentaire. On retrouve surtout des usines de transformation des produits du lait et de la viande. Elles peuvent produire des effluents contenant une charge organique importante lorsque ceux-ci ne sont pas adéquatement traités, ce qui peut se traduire par une accélération du phénomène d'eutrophisation des cours d'eau. Parmi les industries répertoriées, trois entreprises moyennes ont des rejets notables; elles sont présentées au tableau 6.2 en précisant le point de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles.

Tableau 6.2 : Caractéristiques de trois industries agro-alimentaires importantes de la région des Laurentides

Établissement industriel MUNICIPALITÉ	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour	Traitement des eaux usées
Abattoir Laurentien inc. STE-SOPHIE	Ruisseau aux Castors	770 (1991 à 1996)	Biologique
Agropur-Division Fromage d'Oka OKA	Lac des Deux Montagnes	150 (1993 à 1996)	Biologique
Volailles Grenville inc. GRENVILLE	Rivière des Outaouais	1 100 (1994 à 1996)	Biologique

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

Centre de traitement de matières dangereuses résiduelles

L'usine Stablex de Blainville est le seul centre de traitement et d'élimination des matières dangereuses inorganiques au Québec. Ses eaux usées sont traitées et ensuite rejetées à la station d'épuration de Blainville - Sainte-Thérèse. Les eaux souterraines au site d'élimination sont échantillonnées périodiquement pour s'assurer qu'elles ne sont pas contaminées par les activités de Stablex.

7. Portrait agricole

7.1 Le portrait général

La région des Laurentides regroupe 4,9 % des fermes du Québec et 3,6 % des superficies cultivées au Québec. Au palmarès agricole des régions, la région Laurentides détient le huitième rang.

L'importance de l'agriculture dans la région des Laurentides se traduit par 1 759 fermes occupant 6,2 % du territoire (incluant les boisés) et 2,9 % de terre en culture. On y retrouve un cheptel de 527 325 individus dont 462 818 volailles, 41 590 bovins et 20 968 porcs. La superficie cultivée est de 620 km² dont 3 % est irriguée (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

Dans la région, l'agriculture est concentrée dans la partie sud (MRC Thérèse De-Blainville, Deux-Montagnes, Mirabel, Rivière-du-Nord et Argenteuil) qui compte 1 320 fermes et où l'agriculture y est intensive et bien diversifiée. Plus au nord, les MRC Les Pays-d'en-Haut, Laurentides et Antoine-Labelle comptent 439 fermes et l'agriculture y est plus extensive et on y développe de plus en plus l'agro-tourisme.

7.2 Problématiques spécifiques

7.2.1 Superficie d'élimination des fumiers

Deux municipalités sont identifiées comme n'ayant pas les superficies minimales pour l'élimination des fumiers qui y sont produits soit Sainte-Sophie et Prévost. Ailleurs, la répartition du cheptel et des superficies en culture étant plus uniforme.

La pression agricole sur la qualité de l'eau se fait ressentir particulièrement dans le secteur sud, où l'on retrouve l'essentiel du cheptel et des superficies en culture. Les producteurs agricoles sont de plus en plus sensibilisés à l'impact de la pollution d'origine agricole (dégradation des sols, surfertilisation, gestion des fumiers).

7.2.2 Développement des piscicultures privées

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation possède un programme pour favoriser le développement des piscicultures industrielles. Les territoires situés au nord du Québec, dont la région des Laurentides, sont particulièrement visés par ce développement.

L'exploitation de ces piscicultures peut, dans certains cas, entraîner des répercussions environnementales importantes, notamment à cause du très grand débit d'eau de bonne qualité requis et des rejets de phosphore dans les milieux aquatiques.

8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

La région des Laurentides offre des activités de pêche sportive associées aux deux principaux milieux naturels qui la composent, soit : la plaine du Saint-Laurent, comprenant les rivières des Mille Îles, des Outaouais, le lac des Deux Montagnes et les rivières et ruisseaux qui sillonnent la plaine en milieux urbain et agricole, et le massif des Laurentides avec ses nombreux lacs et rivières, sur territoire municipalisé ou sur terres publiques. Les populations de poissons exploitées sont intimement associées à ces milieux et à l'utilisation humaine du territoire. Selon les résultats issus de l'enquête sur la pêche sportive de 1995 réalisée conjointement avec Pêches et Océans Canada, la région des Laurentides est la plus achalandée : 18,1 % des pêcheurs québécois la fréquente et on y enregistre plus de 1 370 000 jours-pêche.

Signalons que le territoire forestier couvre 87,9 % du territoire de la région des Laurentides et est parsemé de lacs et de rivières. Les interventions forestières peuvent modifier le régime d'écoulement de façon variable selon l'importance des aires de récolte et leur répartition dans le bassin versant. De plus, l'exploitation des ressources de la forêt nécessite la construction de structures pour traverser les nombreux cours d'eau. Certaines structures, non conçues selon les normes du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI), présentent des impacts importants sur les habitats aquatiques et la faune. Elles empêchent l'eau et les poissons de circuler librement ou provoquent le rejet de grandes quantités de sédiments fins qui risquent de colmater des zones de gravier utilisées comme frayères et créer des deltas de sédiments à l'embouchure des cours d'eau. Ces impacts ont conduit les ministères des Ressources naturelles et celui de l'Environnement et de la Faune à changer et adopter le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* de la *Loi des Forêts* ainsi que le *Règlement sur les habitats fauniques* de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Cependant, les interventions forestières en terres privées risquent d'être plus dommageables pour la faune aquatique. En effet, les bandes riveraines y sont moins larges, et la surveillance du respect de la réglementation y est moins assidue.

De plus, la présence, sur le territoire de la région des Laurentides, de nombreux barrages et de quatre (4) réservoirs occasionne une problématique importante de gestion des niveaux d'eau, ce qui affecte la reproduction de plusieurs espèces de poissons (inaccessibilité aux sites de fraye et mortalité d'œufs et d'alevins).

Malgré ces problématiques, la pêche sportive demeure une activité populaire dans la région des Laurentides.

Le lac des Deux Montagnes et les rivières de la plaine

Les eaux de la plaine sont caractérisées par une très grande diversité faunique. Elles abritent 90 des 116 espèces de poissons d'eau douce du Québec. La perchaude (65 %), le grand brochet (14 %) et le doré jaune (7 %) constituent plus de 86 % des captures des pêcheurs sportifs. Suivent l'achigan à petite bouche, les crapets, la barbotte brune et le maskinongé. La problématique de la pêche est reliée à une accessibilité restreinte et à une qualité des eaux parfois peu accueillante. Les rives des plans d'eau sont très privatisées alors que l'habitat du poisson est affecté par l'agriculture et le développement urbain.

Les lacs et cours d'eau du territoire montagneux des Laurentides

Les lacs et cours d'eau du territoire montagneux offrent une pêche principalement axée vers l'omble de fontaine, le doré jaune, le touladi et le grand brochet. Dans le territoire municipalisé, là où la villégiature est très développée, le potentiel de pêche est limité, notamment à cause de l'introduction d'espèces compétitrices aux salmonidés, de l'eutrophisation des plans

d'eau, des nombreuses activités récréo-touristiques et de l'accessibilité restreinte. Plusieurs lacs font l'objet d'ensemencements de poissons. Dans le cadre du programme de soutien financier pour l'ensemencement (Pêche en Ville), la région des Laurentides est celle dont le nombre de projets subventionnés annuellement est le plus élevé à travers la province (22,3 % en 1998).

Des projets innovateurs de mise en valeur des potentiels multi-ressources sont en cours en territoire municipalisé et vise, entre autres, l'augmentation de l'offre de pêche. Une réflexion sur l'élaboration de nouveaux outils de gestion de la pêche est sollicitée de la part des promoteurs afin de permettre une rentabilité de leurs activités de mise en valeur. En outre, les réservoirs Baskatong et Kiamika font l'objet de comités de concertation concernant leur développement et la protection du milieu dont un de leurs mandats est de s'assurer de la protection du potentiel de pêche.

Le domaine public qui représente 70 % de la superficie de la région est majoritairement composé de territoires fauniques (un parc provincial, deux réserves fauniques, six zecs, vingt-quatre pourvoies à droits exclusifs, une aire faunique communautaire) et d'une grande portion de territoire libre, surtout dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides. Dans une perspective de développement durable, les territoires fauniques sont pêchés à leur maximum et ce, en fonction du potentiel de chaque espèce.

8.2 Activités de contact avec l'eau

Le secteur des Hautes-Laurentides, paradis de plein air, de chasse et de pêche, est reconnu pour la beauté de ses paysages, ses pourvoies, ses zecs, ses parcs et ses réserves. Ce secteur est également recherché à des fins de villégiature. Les rivières du Lièvre et Rouge sont des plus attrayantes pour les activités récréatives de contact indirect avec l'eau, telles que la pêche sportive, la navigation de plaisance et le canotage. La baignade s'y pratique aussi mais de façon plus éparse. De plus, une portion de la Haute Rouge (en amont de L'Ascension) est très populaire pour les descentes en eaux vives (canot, kayak et pneumatique).

Le cœur des Laurentides constitue une destination récréo-touristique de premier plan. L'expansion considérable des équipements touristiques (hébergements, golfs, pistes de ski, etc.) du secteur de Mont-Tremblant montre bien l'importance de cette industrie florissante. Les campings, les plages publiques, les descentes en eaux vives, les circuits de canot-camping, les pistes cyclables, les complexes hôteliers, les stations de ski et les centres de la nature, ne sont que quelques exemples du fort potentiel associé aux activités récréatives de ce secteur. Bien que les nombreux lacs de la région demeurent l'attrait principal pour la pratique des activités de contact avec l'eau, certains tronçons des rivières du Nord et Rouge sont fréquentés notamment pour le canotage et la baignade. Les belles plages sablonneuses de la rivière Rouge, comme celles de Brébeuf et La Conception, sont d'ailleurs très populaires.

Le secteur des Basses-Laurentides, quoique moins bien pourvu en installations récréatives, offre néanmoins quelques sites intéressants le long de la rivière du Nord et, dans sa partie sud, en bordure des rivières des Outaouais, du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille Îles. La rivière des Outaouais est grandement appréciée pour la navigation de plaisance, la pêche sportive et la villégiature. Elle offre aussi des sites propices à la baignade. Pour sa part, le lac des Deux Montagnes présente un grand éventail d'usages de contact avec l'eau, dont la baignade (plage du parc Oka), la planche à voile, la voile, la pêche sportive et la navigation de plaisance. Enfin, outre la pratique de certaines activités de contact indirect (telles que la pêche sportive et la navigation de plaisance), l'attrait singulier de la rivière des Mille Îles est certes la traditionnelle descente en canot qui réunit plus de 1 000 canoteurs à chaque année.

9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96 nous avons soutiré les projets en rapport avec les thèmes « **Lacs et cours d'eau et faune** (aquatique) » de la région des Laurentides afin de connaître les types de projets en développement durable amorcés ou en cours dans la région. Un seul projet a été répertorié soit :

Projet	Promoteur	Partenaires
Aide aux municipalités dans les interventions de cours d'eau (conseils et assistance techniques aux municipalités dans l'élaboration des plans des cours d'eau)	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	<ul style="list-style-type: none">• Municipalités régionales de comté• Municipalités

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 ci-après liste les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région des Laurentides

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Barrage du lac du Baron à Estérel par 2866-6618 Québec inc.	Projet visant à mettre en place un barrage dans le but d'augmenter le niveau du lac Baron dans le cadre d'un développement domiciliaire.	Projet suspendu depuis 1997.
Implantation d'un terrain de golf à St-Joseph-du-Lac par Henri Rybicki	Projet comportant des travaux de creusage et de remblayage sous la ligne des hautes eaux printanières moyennes de la rivière aux calumets.	En attente de l'étude d'impact depuis juillet 1995.

9.3 Initiatives de gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région des Laurentides comptait un seul organisme de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom et les mandats de cet organisme, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

ANNEXE

- Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires
- Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC
- Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC
- Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur
- Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC
- Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières

TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES- RÉGION DES LAURENTIDES(15)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	4	0,5
Contrôle des inondations	69	7,8
Étang	2	0,2
Faune	20	2,3
Hydroélectricité	36	4,1
Pisciculture	30	3,4
Prise d'eau	45	5,1
Régularisation	120	13,6
Réserve incendie	1	0,1
Site historique	0	0
Villégiature	522	59,0
Autres	34	3,8
Inconnue	2	0,4
TOTAL DE LA RÉGION	885	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	172	19,4
Hydro-Québec	18	2,0
Municipal	48	5,4
Privé (individu et association de lacs)	571	64,5
Public	34	3,8
Public-MEF	37	4,2
Orphelin	5	0,6
TOTAL DE LA RÉGION	885	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC
- RÉGION DES LAURENTIDES (15)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC -
RÉGION DES LAURENTIDES (15)**

TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL – RÉGION DES LAURENTIDES (16)

Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs¹ Et taux d'assainissement en 1995 (%)² - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	2 (100 %)	0	0	2 (100 %)
Métallurgie primaire	0	0	0	0
Chimie	1 (0 %)	6 (67 %)	7 (86 %)	14 (71 %)
Transformation du métal	3 (100 %)	5 (100 %)	7 (86 %)	15 (93 %)
Agro-alimentaire	0	8 (88 %)	18 (89 %)	26 (88 %)
Textile	0	2 (100 %)	0	2 (100 %)
Transformation du bois ³	0	2 (50 %)	7 (43 %)	9 (44 %)
Industries diverses	0	3 (100 %)	4 (75 %)	7 (86 %)
TOTAL	6 (83 %)	26 (85 %)	43 (79 %)	75
- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille -				
LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	2 (100 %)	19 (79 %)	23 (91 %)	44 ⁴ (86 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	4 (75 %)	5 (100 %)	14 (50 %)	23 (65 %)
Environnement (installations septiques)	0	2 (100 %)	6 (100 %)	8 (100 %)
TOTAL	6 (83 %)	26 (85 %)	43 (79 %)	75

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détails.
4. Parmi ces 44 entreprises, les rejets de 23 d'entre elles sont traités dans une station d'épuration municipale qui était en service en 1995.

Référence : Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DES LAURENTIDES (15)

**TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES
ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION**

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DES LAURENTIDES (15)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nb municipalités desservies par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
Antoine-Labelle (79)	13 (17 234 habitants)	15	11	16 214	49,3	1 020	3,1	15 659	47,6
Argenteuil (76)	7 (16 118 habitants)	7	4	13 539	48,2	2 579	9,2	11 987	42,7
Deux-Montagnes (72)	7 (71 256 habitants)	7	7	70 891	93,2	365	0,5	4 843	6,4
La Rivière-du-Nord (75)	7 (54 578 habitants)	14	10	50 363	61,3	4 215	5,1	27 628	33,6
Les Laurentides (78)	14 (27 217 habitants)	23	16	17 048	51,3	10 169	30,6	6 044	18,2
Les Pays-d'en-Haut (77)	8 (17 746 habitants)	18	10	6 974	27,2	10 772	42,1	7 861	30,7
Mirabel (74)	1 (17 802 habitants)	8	5	8 319	37,1	9 483	42,2	4 649	20,7
Thérèse-De Blainville (73)	7 (108 180 habitants)	8	8	99 000	83,6	9 180	7,7	10 300	8,7
TOTAL DE LA RÉGION	64 (330 131 habitants)	100	71	282 348	67,4	47 783	11,4	88 971	21,2

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DES LAURENTIDES(15)

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 ²		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 ³		Investissements (PAEQ et PADEM) ⁴
		Population	% ¹	Population	%	Population	%	
Antoine-Labelle (79)	8	14 671	43	13 929	95	13 929	95	31 235 294 \$
Argenteuil (76)	7	17 796	62	1 167	7	16 291	91	27 500 183 \$
Deux-Montagnes (72)	7	69 154	86	40 726	59	69 154	100	81 201 794 \$
La Rivière-du-Nord (75)	6	56 837	68	4 608	8	56 837	100	78 804 188 \$
Les Laurentides (78)	10	20 480	56	20 480	100	20 480	100	31 389 217 \$
Les Pays-d'en-Haut (77)	7	15 606	55	15 606	100	15 606	100	43 189 408 \$
Mirabel (74)	1	14 952	66	14 570	97	14 952	100	14 333 520 \$
Thérèse-De Blainville (73)	7	102 072	86	83 697	82	102 072	100	136 200 870 \$
TOTAL DE LA RÉGION	53	311 568	72	194 783	63	309 321	99	443 854 474 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones

2. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998

3. Stations en construction et en fonction au 31/12/1998

4. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DES LAURENTIDES(15)

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km ²)				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Antoine-Labelle (79)	2,2	286	1 602	10 795	nd	365	105,13	0,58	26,79	45,03	7,83
Argenteuil (76)	20,0	253	540	10 808	1 927	371	114,01	0,88	52,47	34,14	30,34
Deux-Montagnes (72)	64,5	362	116 402	4 090	nd	nd	103,14	6,78	67,08	14,51	96,38
La Rivière-du-Nord (75)	9,5	101	148 510	1 026	15 659	nd	14,68	0,09	10,61	6,65	7,32
Les Laurentides (78)	5,2	134	600	nd	249	592	27,92	0,37	nd	nd	nd
Les Pays-d'en-Haut (77)	1,3	19	36	nd	nd	nd	2,72	0,05	nd	nd	nd
Mirabel (74)	64,2	477	194 149	13 608	3 133	339	212,29	6,66	117,14	42,41	109,68
Thérèse-De Blainville (73)	43,9	127	979	1 263	nd	282	40,38	3,84	29,55	8,53	32,50
TOTAL DE LA RÉGION	6,2	1 759	462 818	41 590	20 968	1 949	620	19	304	151	284

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.

2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)

b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998

TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION

RÉGION DES LAURENTIDES (15)			
Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Du Nord	Régie intermunicipale du parc régional de la rivière du Nord	1051, boulevard International Route rurale 2 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T5	Développer un parc régional en bordure de la rivière du Nord (10,5 km). Programme de pêche en ville.

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998